

CONSEIL

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 2-3 mai 2024

DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES 2024

Pour une économie durable et équitable

Le TUAC appelle les pays membres de l'OCDE participant à la réunion du Conseil au niveau des ministres 2024 à mettre en œuvre des politiques visant à stimuler la croissance économique, à promouvoir une transition juste et à relever les défis à moyen terme. Il est essentiel de mettre un terme aux politiques monétaires et fiscales restrictives susceptibles de déclencher une nouvelle récession économique, ainsi que de renforcer le dialogue social en vue d'élaborer des politiques fortes et efficaces pour les transitions écologique et numérique, le commerce et l'investissement, et la revitalisation des institutions et des processus démocratiques.

À l'heure où l'OCDE se lance dans un ambitieux programme d'élargissement, le TUAC rappelle aux pays membres l'importance et l'utilité d'impliquer les syndicats et les partenaires sociaux dans chaque processus d'adhésion, et ce, dès le début.

Veronica NILSSON, Secrétaire générale du TUAC (nilsson@tuac.org)

JT03542446

Table des matières

1 Introduction	3
2 Transition juste	5
3 Une intelligence artificielle contrôlée par les êtres humains	7
4 Une politique commerciale inclusive pour des économies résilientes	9
5 Élargissement de l'OCDE, droits des travailleurs et renforcement de la démocratie	11
6 Références	13

1 Introduction

1. L'économie mondiale est aujourd'hui sous-performante, amenant les États à se heurter à de multiples défis à long terme.

2. Selon les prévisions, la croissance mondiale devrait stagner à une moyenne de 3 % pour la période 2023-2025 (OECD, 2024^[1]), un chiffre nettement inférieur à la moyenne de 3,8 % pour la période 2000-2019 (IMF, 2024^[2]). Cette faible croissance attendue témoigne d'un resserrement de la politique monétaire d'une ampleur et d'une rapidité rarement observées par le passé, tandis que les effets différés des hausses des taux d'intérêt déjà en vigueur représentent un risque supplémentaire pour l'économie (OECD, 2024^[1]). Cette situation, associée à un retour à une politique fiscale restrictive (IMF, 2024^[2]), n'augure rien de bon, ni pour l'économie ni pour les travailleurs.

3. Relever des défis tels que le changement climatique, la transformation numérique et le vieillissement de la population nécessite de prendre des mesures politiques cohérentes pendant de nombreuses années. Les mauvais choix politiques affaibliront nos économies à court terme et laisseront des traces à long terme. Déclencher une crise inutile en procédant à un resserrement excessif de la politique monétaire transformera le chômage cyclique en chômage structurel (Stockhammer and Jump, 2022^[3]). Maintenir des taux d'intérêt trop élevés désavantage fortement les activités qui nécessitent des investissements initiaux importants ou qui dépendent fortement des flux de trésorerie futurs. La plupart des secteurs dont l'expansion est urgente (énergies renouvelables, efficacité énergétique, recherche intensive et startups innovantes) voient leur développement freiné en raison du coût élevé des financements (Millard, 2024^[4]) (Jordà, Singh and Taylor, 2023^[5]) (Fornaro and Wolf, 2023^[6]). Les appels à renforcer la participation du secteur privé au verdissement de l'économie sont compromis en raison des taux d'intérêt élevés. Dans le même temps, un retour à l'austérité budgétaire, notamment les coupes dans les services publics et les prestations sociales, ne fera qu'accentuer les inégalités déjà fortement marquées, éroder davantage encore la confiance et menacer la démocratie en renforçant la polarisation politique (Gabriel, Klein and Pessoa, 2022^[7]).

4. Le TUAC demande instamment aux gouvernements de reconnaître que le long terme commence dès maintenant. Les défis majeurs ne peuvent être ignorés dans le choix des politiques économiques actuelles. Le TUAC appelle ainsi :

- Les banques centrales à pleinement respecter leur double mandat qui consiste à garantir la stabilité des prix et un taux d'emploi élevé, tandis que les gouvernements doivent adapter le mandat des institutions monétaires pour tenir compte de l'urgence des objectifs de viabilité climatique. Abaisser drastiquement et rapidement les taux d'intérêt directs afin d'éviter une récession inutile et une diminution des investissements en capital nécessaires à la transition écologique.
- À mettre en place de nouveaux cadres budgétaires équilibrés, combinant la stratégie en faveur de finances publiques durables à l'objectif de la transformation écologique et sociale de l'économie et à la nécessité de maintenir une économie qui tourne à un niveau proche de son plein potentiel.
- À définir des stratégies budgétaires qui protègent les dépenses publiques, renforcent la cohésion sociale et soutiennent les travailleurs devant faire face à une transition sur le marché du travail. Les pays membres de l'OCDE doivent s'efforcer de mettre en place des systèmes fiscaux plus équitables, prévoyant la taxation du capital et des transactions financières en ciblant les bénéfices

en hausse, afin de lutter contre les inégalités croissantes et d'augmenter les recettes publiques. Les travailleurs ne doivent pas être les seuls à supporter le poids de l'assainissement budgétaire.

- À veiller à une coordination étroite entre politiques monétaires et fiscales, en impliquant les partenaires sociaux, afin de parvenir à un dosage équilibré et équitable de politiques macro-économiques.

2 Transition juste

5. En l'absence d'une gestion adaptée, la transition vers des économies à faible émission de carbone accentuera les inégalités et nourrira le mécontentement social (OECD, 2021^[8]) (Markkanen and Anger-Kraavi, 2019^[9]). Si les États ne parviennent pas à développer un programme plus large en faveur du progrès social et du bien-être de tous leurs citoyens, ils risquent de se heurter à une opposition de l'opinion publique tendant à ralentir l'action climatique (Martin, 2021^[10]). Pour réussir, la transition doit être une « transition juste », qui garantisse une répartition équitable des coûts et bénéfices entre tous les groupes et territoires (Rodríguez-Pose and Bartalucci, 2023^[11]). Afin que l'équité soit au centre de l'action climatique, il importe de mettre en place des politiques redistributives fortes, comme l'imposition progressive et la tarification du carbone, mais aussi des mesures stratégiques pré-distributives, notamment en intégrant des conditionnalités aux politiques industrielles pour encourager la création d'emplois verts et de qualité (Mazzucato and Rodrik, 2023^[12]).

6. Si de nombreuses études affirment que la transition écologique se traduira par une création nette d'emplois, ces postes ne seront pas tous créés dans les secteurs et régions ayant connu des pertes d'emplois (ex. les territoires miniers) et ne nécessiteront pas forcément les mêmes compétences. Sans politiques de transition juste, la transition écologique pourrait occasionner d'importantes pertes de revenus directs et indirects pour les travailleurs et laisser un grand nombre d'entre eux et leurs communautés sur le bord du chemin. Les syndicats sont également préoccupés par la qualité des nouveaux emplois créés, que ce soit en termes de salaires, de conditions de travail ou de protection de l'emploi. Dans le secteur des énergies renouvelables, par exemple, les contrats temporaires restent majoritaires malgré l'engagement des gouvernements à investir durablement dans le déploiement des énergies propres (IRENA and ILO, 2023^[13]). Les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et du tourisme représentent ensemble 1,2 milliard d'emplois à travers le monde. Comme le souligne l'OIT « Les travailleurs – en particulier ceux dont l'activité s'effectue en extérieur – devront faire face aux conséquences du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution pendant de plus longues périodes et à un niveau d'intensité plus élevé. À lui seul, le stress thermique devrait occasionner une perte de productivité équivalant à 80 millions d'emplois d'ici à 2030 (International Labour Conference, 2023^[14]). » Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des politiques de transition juste en prévoyant des mesures urgentes ciblées et des ressources suffisantes pour protéger le taux d'emploi, les droits humains et syndicaux, l'équité, la paix et la justice sociale.

7. Pour pouvoir garantir une transition véritablement *juste* et conforme à l'Accord de Paris et aux Principes directeurs tripartites de l'OIT pour une transition juste adoptés en 2015 et réaffirmés par tous les membres tripartites de l'OIT en juin 2023, les États doivent protéger les droits et les moyens de subsistance des travailleurs, notamment en investissant dans la protection sociale et en encourageant activement le dialogue social au sein des entreprises et au niveau de l'entreprise ainsi qu'aux niveaux sectoriel, national et infra-national. La négociation collective est essentielle pour faire progresser la transition écologique, en adaptant les processus de travail, en anticipant les ajustements attendus des politiques climatiques, en contribuant à définir des réponses politiques appropriées et en encourageant l'innovation et le développement des compétences (OECD, 2019^[15]).

8. Si des conventions collectives ont été conclues dans certains pays de l'OCDE pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs exerçant leur métier dans des environnements professionnels à risque,

leur couverture reste limitée et les gouvernements devraient contribuer davantage à promouvoir le dialogue social. Au-delà de l'adaptation au changement climatique, la négociation collective est également essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'atténuation adéquates au sein des entreprises ou au niveau sectoriel. En Espagne, un accord a été signé entre le gouvernement, les syndicats et la Fédération nationale des exploitants de mines de charbon pour réduire progressivement la production de charbon (ITJ, 2022^[16]). En France, un accord national interprofessionnel est intervenu pour encourager toutes les entreprises à accélérer leur transition écologique par la voie du dialogue social (ANI, 2023^[17]).

9. Il conviendrait également de créer des plateformes réunissant les gouvernements, les entreprises et les syndicats pour planifier, élaborer et examiner les politiques nationales. La Commission de la transition juste instituée en Écosse par le Parlement national en avril 2022, de même que la Loi canadienne sur les emplois durables introduite en juin 2023 en vue de créer le Conseil pour des emplois durables avec la participation des syndicats, offrent deux bons exemples à suivre par les pays membres de l'OCDE.

3 Une intelligence artificielle contrôlée par les êtres humains

10. L'avènement rapide de l'intelligence artificielle générative au cours de l'année écoulée a suscité un vif débat, ponctué à la fois de déclarations enthousiastes quant à sa capacité à améliorer la productivité et à stimuler la croissance économique, mais aussi d'inquiétudes sur le caractère remplaçable du travail réalisé par des humains. Si l'incidence nette de l'IA reste difficile à prévoir à ce stade, il est clairement nécessaire d'agir rapidement pour contrôler sa trajectoire et veiller à ce qu'elle conduise à une prospérité partagée, plutôt qu'à une fracture en termes de répartition des richesses. Une récente étude réalisée par le Fonds monétaire international montre que l'IA pourrait accentuer les inégalités de revenus et de richesses entre pays (Cazzaniga et al., 2024^[18]) et appelle les gouvernements à « remédier en amont [à cette tendance inquiétante] pour éviter que la technologie ne vienne exacerber les tensions sociales (Georgieva, 2024^[19]) ».

11. L'IA générative complexifie davantage encore les impacts de l'IA observés ces dernières années dans le monde du travail. L'intelligence artificielle a le potentiel d'améliorer la qualité des emplois de multiples façons : revalorisation salariale à la suite d'une amélioration de la productivité, réduction des tâches répétitives, voire dangereuses dans certains cas, etc. En revanche, l'utilisation d'outils d'IA pour la gestion du personnel, ou la « gestion algorithmique », présente de nombreux risques pour les travailleurs. Les études montrent que l'utilisation d'outils d'IA pour la gestion du personnel se traduit fréquemment par une augmentation du rythme et de l'intensité du travail. Dans le cadre des enquêtes de l'OCDE consacrées à l'IA, 85 % des effectifs du secteur de la finance et 76 % des effectifs de l'industrie manufacturière déclarent que l'IA a accéléré le rythme auquel ils doivent accomplir leurs tâches (Lane, Williams and Broecke, 2023^[20]). Cette situation peut entraîner une augmentation du stress, des problèmes de santé mentale, ainsi que des risques pour la sécurité physique des travailleurs (OECD, 2023^[21]).

12. Les outils de suivi des déplacements et de la productivité alimentés par l'IA ont considérablement renforcé le pouvoir de contrôle et de surveillance des employeurs en leur permettant de recueillir une énorme quantité de données et d'informations à propos de leurs travailleurs. L'utilisation de ces outils – de plus en plus répandue depuis le début de la pandémie de covid-19 – soulève un certain nombre de questions importantes concernant le respect de la vie privée des travailleurs (OECD, 2023^[21]). Dans certains cas avérés, les employeurs utilisent des outils d'IA pour prévoir et entraver les initiatives des travailleurs souhaitant rejoindre ou former un syndicat, violant ainsi l'exercice de leur droit à la liberté syndicale (OECD, 2021^[22]).

13. La prise de décision fondée sur des algorithmes comporte le risque d'accentuer et de systématiser les préjugés et les actes discriminatoires (OECD, 2023^[21]). Ces préjugés peuvent être intégrés dans les systèmes d'IA au cours de leur phase de développement et se manifester à différents stades de l'utilisation de ces systèmes sur les lieux de travail : embauche, évaluation de la performance, accès au lieu de travail et aux outils de travail, etc. Le manque de transparence des décisions motivées par l'IA rend la discrimination difficile à détecter. Si l'on ajoute à cela les zones d'ombre qui subsistent actuellement en matière de responsabilité, il devient très difficile pour les travailleurs de recourir aux protections juridiques garanties par les lois anti-discriminatoires existantes (OECD, 2023^[21]).

14. Ces risques, et d'autres facteurs encore, soulignent la nécessité de mettre en place une législation contraignante pour prévenir les différentes formes d'atteintes aux droits des travailleurs générées par l'IA. Les instruments juridiques non contraignants – tels que le nombre croissant de principes et normes publiés par les entreprises technologiques – ne suffisent pas à protéger les travailleurs des préjudices potentiels et à garantir une « approche de l'IA centrée sur l'être humain », comme en témoignent les nombreux cas de violations des droits humains imputables à la technologie (JDSUPRA, 2021^[23]) (Business & Human Rights Resource Centre, 2022^[24]) (Compa, 2022^[25]) (United Nations High Commissioner for Human Rights, 2023^[26]). À l'heure où l'IA continue à se développer et à se déployer rapidement sur les lieux de travail, les gouvernements doivent impérativement veiller à ce que la volonté de promouvoir l'innovation ne prenne le pas sur les préoccupations liées aux droits humains et à la démocratie.

15. D'autres inquiétudes concernent l'interaction entre l'IA, la durabilité environnementale et la concurrence sur le marché. Les centres de données d'IA et leurs infrastructures informatiques nécessitent une consommation considérable en eau et en énergie. Aussi leur emplacement est-il susceptible de présenter des risques pour l'environnement local, devant être notamment pris en compte dans le rapport de durabilité ESG. Quant à la concurrence sur le marché, les coûts d'investissement exorbitants et les exigences en matière de données pour développer la technologie de l'IA conduisent à une consolidation et une concentration accrues du marché dans un seul secteur – le secteur numérique – où une poignée d'opérateurs disposent d'un pouvoir quasi-monopolistique. Cette nouvelle concentration du pouvoir commercial entre les mains de quelques entreprises pourrait faire obstacle à une adoption équitable de la technologie et nuire aux travailleurs au cours du processus.

16. Si l'on souhaite exploiter les avantages de l'IA et garantir leur partage équitable, il est crucial d'inviter les travailleurs à la table de négociation et de renforcer à la fois le dialogue social et la négociation collective (OECD, 2023^[21]). Le dialogue social et la négociation collective jouent également un rôle déterminant pour gérer les risques auxquels sont exposés les travailleurs et garantir une mise en œuvre de l'IA qui contribue à améliorer la qualité des emplois et qui respecte les droits humains (OECD, 2023^[21]). Les études montrent que favoriser et promouvoir la participation des travailleurs au développement et au déploiement de la technologie a une incidence positive, tant sur les travailleurs que sur les entreprises (Jan et al., 2022^[27]). Plus précisément, il a été démontré que les lieux de travail utilisant l'IA et disposant d'une forme de représentation des travailleurs sont moins susceptibles d'exposer ces derniers à des conditions de travail dangereuses (OECD, 2023^[21]). C'est ce que reflètent les principes de l'OCDE sur l'IA, appelant explicitement à intégrer le dialogue social parmi les mesures que doivent prendre les gouvernements pour garantir une transition équitable pour les travailleurs dans le cadre du déploiement de l'IA.

17. Le dialogue social et la négociation collective ont un rôle crucial à jouer en garantissant une répartition équitable des gains de productivité engendrés par l'IA et en veillant à ce que les travailleurs vulnérables au déplacement soient soutenus et équipés pour accéder à de nouveaux emplois de qualité. Ce qui précède doit être reconnu comme un élément fondamental de l'approche de la technologie « centrée sur l'être humain » préconisée par l'OCDE et ses pays membres et jugée essentielle pour exploiter tous les bénéfices de la « révolution de l'IA ».

4 Une politique commerciale inclusive pour des économies résilientes

18. Le commerce international a fait l'objet d'une attention considérable au cours de ces dernières années. La pandémie de covid-19, l'incapacité des chaînes d'approvisionnement à fournir les produits médicaux de base durant cette période et à répondre à une hausse de la demande à la suite de cette crise sanitaire, de même que les chocs énergétiques et l'augmentation des risques géopolitiques, sont autant de facteurs qui ont amené les gouvernements à s'inquiéter de l'exposition de leur pays au libre-échange.

19. Cette prise de conscience intervient au lendemain d'une longue période de stagnation de la croissance et d'augmentation des inégalités, qui a terni la perception des avantages de la mondialisation aux yeux du public. En 2017, l'OCDE a établi un lien entre le mécontentement des citoyens imputable à la crise financière mondiale et « certaines des mesures associées à la mondialisation (OECD, 2017_[28]) ». Cette même année, la déclaration ministérielle de l'OCDE reconnaissait que : « La mondialisation n'a pas profité à tous. Dans un grand nombre de pays de l'OCDE, les revenus, le patrimoine, les opportunités d'emploi et la mobilité sociale d'une grande partie de la population stagnent, voire pour certains se détériorent, alors que la situation de ceux qui se situent au sommet de l'échelle des revenus continue de s'améliorer (OECD Ministerial Council Meeting, 2017_[29]). »

20. Les études économiques ont confirmé que la libéralisation du commerce peut maximiser le bien-être global, mais aussi avoir un impact différent selon les secteurs, les industries, les régions géographiques et les catégories de travailleurs : les politiques de libre-échange font des gagnants, mais aussi des perdants (ILO, 2023_[30]).

21. La concurrence directe avec les travailleurs des pays non-membres de l'OCDE, où la qualité des emplois, les salaires et les systèmes de protection sociale sont généralement très faibles, fait peser de plus lourdes pressions sur les travailleurs dans leur pays et peut conduire à un nivellement vers le bas en ce qui concerne les rémunérations et les normes (OECD, 2017_[31]). Si la libéralisation n'est pas le seul facteur responsable de l'augmentation des inégalités de revenus du travail et de la diminution des emplois manufacturiers dans les pays de l'OCDE, elle a souvent été utilisée par les employeurs comme outil pour renforcer leur position dans le cadre de la négociation collective et contourner les obligations qui y sont liées, en brandissant la menace de la délocalisation.

22. En réponse à ces préoccupations, le nombre d'accords de commerce comportant des dispositions relatives aux normes du travail n'a cessé d'augmenter au cours de ces vingt dernières années, passant de 13 en 2000 à 115 en 2023¹. Cependant, dans le meilleur des cas, l'impact réel de ces dispositions n'aura été que modéré (Myant, 2022_[32]). Les Objectifs de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 devraient être au cœur de l'action des pays de l'OCDE, afin de renouveler les politiques et autres approches commerciales. Les gouvernements doivent veiller à ce que les dispositions relatives au travail

¹ Source : [Hub sur les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux](#). Dernière consultation le 13 février 2024.

et les clauses sociales, environnementales et fiscales soient appliquées et assorties de mécanismes de contrôle et de sanction, afin de garantir des conditions de concurrence équitables, des emplois de qualité et un processus de dialogue social et de négociation collective dans les pays importateurs et exportateurs, et de promouvoir une transition juste à l'échelle mondiale.

23. Ces accords ne devraient être conclus qu'à la condition que les parties respectives s'engagent à respecter pleinement les clauses susmentionnées, avant d'ouvrir le commerce et l'investissement à des secteurs ou des marchés spécifiques. En 2020, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) révisé, rebaptisé Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), a introduit un mécanisme de réponse rapide pour examiner les allégations et trouver des solutions pour protéger la liberté syndicale des travailleurs et leur droit de négociation collective. Ce mécanisme a été appliqué avec succès dans plus d'un cas et a démontré que les clauses relatives au travail peuvent s'avérer efficaces en présence d'une volonté politique de les utiliser (US Department of Labor, 2024^[33]).

24. Plus récemment, les États-Unis ont lancé le Cadre économique indo-pacifique pour la prospérité (IPEF), lequel s'inscrit dans une stratégie plus large visant à niveler le commerce vers le haut, notamment au travers de la promotion des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement (Cimino-Isaacs and Villarreal, 2023^[34]). Bien qu'il reste à déterminer si les dispositions relatives au travail de l'IPEF auront un caractère contraignant, il importe cependant de promouvoir et multiplier les initiatives multilatérales visant à relever la barre des normes du travail, notamment au niveau de l'OCDE.

25. Le TUAC rappelle que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, révisés en 2023, affirment clairement que la responsabilité des multinationales de garantir le droit de négociation collective et de meilleures conditions de travail, s'applique non seulement à leurs propres employés, mais également aux travailleurs et entreprises de leurs chaînes d'approvisionnement, tant au niveau national qu'à l'étranger.

26. Mais cela ne suffit pas. Le TUAC demande instamment aux gouvernements de prendre des mesures décisives pour amener le secteur privé à assurer un développement durable des entreprises. Une coordination internationale des gouvernements est nécessaire pour renforcer les droits des travailleurs et les normes du travail, mais aussi pour garantir que les bénéfices du commerce seront partagés équitablement avec les travailleurs de tous les pays. Les gouvernements devraient montrer l'exemple et enjoindre toutes les entreprises publiques d'appliquer les plus hautes normes éthiques. La révision des Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques devrait mentionner clairement que les gouvernements sont libres de déterminer la façon dont ils organisent leurs activités économiques.

27. Le commerce et l'investissement ne doivent pas se faire au détriment des travailleurs. Les gouvernements doivent renforcer les institutions de réglementation du travail et les cadres juridiques nationaux, affaiblis par des décennies de dérégulation et de mondialisation. Ils doivent respecter le dialogue social et les attributions des institutions de négociation collective nationales, afin de mettre un terme au nombre record de contrats précaires et à la pauvreté des travailleurs que l'on peut observer aujourd'hui dans les pays de l'OCDE, mais aussi pour rehausser les normes du travail et les conditions de vie des travailleurs dans les pays en développement. Les entreprises qui délocalisent le travail, directement ou indirectement, doivent garantir le respect des droits humains et des conditions de travail adéquates tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

28. En veillant au respect des droits sociaux et des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement, les gouvernements peuvent minimiser les impacts négatifs sur les travailleurs au niveau national et à l'étranger, réduire les inégalités chaque jour plus marquées et répondre aux préoccupations croissantes que suscite la mondialisation.

5 Élargissement de l'OCDE, droits des travailleurs et renforcement de la démocratie

29. Tendre la main aux pays non-membres et renforcer la coopération avec d'autres organisations multilatérales est indispensable si l'on souhaite trouver un terrain d'entente et des solutions communes aux problématiques examinées dans ce document. Le TUAC se félicite de l'élargissement de l'OCDE et du processus d'adhésion en cours avec le Brésil, la Bulgarie, la Croatie, le Pérou et la Roumanie. Le TUAC salue également l'ouverture récente des discussions relatives à l'adhésion de l'Indonésie, mais rappelle avec insistance que les pays candidats doivent démontrer leur engagement à défendre les valeurs communes avant de pouvoir rejoindre l'OCDE.

30. Dans sa déclaration publiée à l'occasion de son 60^e anniversaire présentant sa vision pour la prochaine décennie, l'OCDE (OECD, 2021^[35]) réaffirme que les pays membres partagent « une communauté de vues et un engagement envers la préservation des libertés individuelles, les valeurs de la démocratie, l'état de droit et la défense des droits humains ». Malgré cela, dans bon nombre de pays, la démocratie s'affaiblit, tandis que les droits fondamentaux des travailleurs tels que la liberté syndicale et la négociation collective sont menacés, également dans les pays membres de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion.

31. L'entrée dans l'OCDE doit se faire à la condition que les pays candidats démontrent qu'ils respectent les droits du travail et soutiennent des systèmes de relations industrielles de qualité basés sur une négociation collective inclusive, comme souligné dans les feuilles de route de l'OCDE. Une enquête menée par le TUAC auprès des syndicats des pays candidats fait état d'obstacles majeurs au droit des travailleurs de s'organiser et de participer à la négociation collective : exigences excessives en matière de représentativité, législation du travail défavorable aux négociations de haut niveau, droit de négociation collective refusé aux employés de la fonction publique, absence de cadre institutionnel solide pour soutenir la négociation collective (médiation, arbitrage) et le dialogue social, accès limité des travailleurs à des systèmes de recours efficaces et barrières juridiques au droit de mener des actions collectives. Avant de pouvoir rejoindre l'OCDE, les pays candidats devraient être tenus d'instaurer des réformes substantielles pour le respect des droits fondamentaux du travail et la promotion de la négociation collective inclusive.

32. Tout démontre que les inégalités exacerbées par les politiques d'austérité ont une incidence directe sur la polarisation politique et la propension à adhérer aux alternatives politiques populistes, simplistes et clivantes. Beaucoup reste à faire pour remédier aux causes profondes du manque de confiance à l'égard des institutions, en lien avec divers facteurs socio-économiques.

33. Le rôle des syndicats dans l'édification de sociétés dynamiques et démocratiques n'est pas toujours reconnu. Les syndicats représentent les intérêts des travailleurs et font office de plateformes leur permettant de discuter et de prendre des décisions concernant des questions professionnelles et nationales. Ils jouent un rôle central dans la citoyenneté active, la cohésion du tissu économique et social de nos sociétés, la lutte contre les inégalités et la promotion de l'inclusion sociale, tout en veillant à rendre plus équitable la

situation du marché du travail. Leur rôle est également essentiel dans le maintien des infrastructures participatives et démocratiques de la société en général. Les syndicats ont, en outre, contribué à soutenir les transitions démocratiques. Aujourd'hui, les pays considérés comme les plus démocratiques sont souvent ceux où les systèmes de relations industrielles sont bien structurés et où la culture du dialogue social est fortement enracinée.

34. Il est urgent pour les pays membres de l'OCDE de prendre des mesures pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs, tel que le prescrivent les conventions de l'OIT et le Pacte international des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'OCDE et ses pays membres devraient s'appuyer sur l'Initiative pour renforcer la démocratie et sur la prochaine édition du Forum mondial visant à instaurer la confiance et renforcer la démocratie pour faire avancer ce programme et agir en accord avec lesdites valeurs communes.

6 Références

- ANI (2023), *Accord national interprofessionnel du 11 avril 2023 relatif à la transition écologique et au dialogue social*, https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000048214738/. [17]
- Business & Human Rights Resource Centre (2022), *USA: Amazon accused of violating international standards on freedom of association amid alleged anti-union campaigns; incl. co. response*, <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/usa-amazon-accused-of-violating-international-standards-on-freedom-of-association-amid-alleged-anti-union-campaigns/>. [24]
- Cazzaniga, M. et al. (2024), “Gen-AI: Artificial Intelligence and the Future of Work”, *IMF Staff Discussion Note*, Vol. 2024/001, <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2024/01/14/Gen-AI-Artificial-Intelligence-and-the-Future-of-Work-542379>. [18]
- Cimino-Isaacs, C. and M. Villarreal (2023), *Worker Rights Provisions in Free Trade Agreements (FTAs)*, <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF10046>. [34]
- Compa, L. (2022), *Failure to Deliver: Assessing Amazon’s Freedom of Association Policy under International Labor Standards*, <https://laborcenter.berkeley.edu/failure-to-deliver/>. [25]
- Council of the European Union (2024), *Proposal for the Directive of the European Parliament and of the Council on improving working conditions in platform work*, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7212-2024-ADD-1/en/pdf>. [37]
- Fornaro, L. and M. Wolf (2023), “The scars of supply shocks: Implications for monetary policy”, *Journal of Monetary Economics*, Vol. 140, Supplement, pp. S18-S36, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0304393223000417>. [6]
- Gabriel, R., M. Klein and A. Pessoa (2022), “The Political Costs of Austerity”, *Sveriges Riksbank Working Paper Series*, Vol. Working Paper 418, <https://www.riksbank.se/globalassets/media/rappporter/working-papers/2022/no.-418-the-political-costs-of-austerity.pdf>. [7]
- Georgieva, K. (2024), *AI Will Transform the Global Economy. Let’s Make Sure It Benefits Humanity.*, <https://www.imf.org/en/Blogs/Articles/2024/01/14/ai-will-transform-the-global-economy-lets-make-sure-it-benefits-humanity>. [19]
- ILO (2023), *Integrating trade and decent work Volume 1: Has trade led to better jobs? Findings based on the ILO’s Decent Work Indicators*, https://www.ilo.org/global/research/projects/trade-decent-work/publications/WCMS_903191/lang--en/index.htm. [30]
- IMF (2024), *World Economic Outlook Update January 2024, Moderating Inflation and Steady Growth Open Path to Soft Landing*, <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2024/01/30/world-economic-outlook-update-january-2024>. [2]
- IndustriALL Global Union (2021), *Italian unions negotiate a Just Transition agreement with ENI*, <https://www.industriall-union.org/italian-unions-negotiate-a-just-transition-agreement-with-eni>. [36]

- International Labour Conference (2023), *Achieving a just transition towards environmentally sustainable economies and societies for all*, https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/111/reports/reports-to-the-conference/WCMS_876568/lang--en/index.htm. [14]
- IRENA and ILO (2023), “Renewable Energy and Jobs, Annual Review 2023”, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_895772.pdf. [13]
- ITJ (2022), *Spain, towards a just energy transition*, https://www.transicionjusta.gob.es/Documents/Noticias/common/220707_Spain_JustTransition.pdf. [16]
- Jan, B. et al. (2022), *Unionisation and the twin transition, Good practices in collective action and employee involvement*, European Parliament, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/733972/IPOL_STU\(2022\)733972_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/733972/IPOL_STU(2022)733972_EN.pdf). [27]
- JDSUPRA (2021), *Recent GDPR Fines Against Amazon and WhatsApp Set New Records*, <https://www.jdsupra.com/legalnews/recent-gdpr-fines-against-amazon-and-6369820/>. [23]
- Jordà, Ò., S. Singh and A. Taylor (2023), “Does Monetary Policy Have Long-Run Effects?”, *Federal Reserve Bank of San Francisco Economic Letter*, <https://www.frbsf.org/research-and-insights/publications/economic-letter/2023/09/does-monetary-policy-have-long-run-effects/>. [5]
- Lane, M., M. Williams and S. Broecke (2023), “The impact of AI on the workplace: Main findings from the OECD AI surveys of employers and workers”, *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, Vol. 288, <https://doi.org/10.17>. [20]
- Markkanen, S. and A. Anger-Kraavi (2019), “Social impacts of climate change mitigation policies and their implications for inequality”, *Cambridge Institute for Sustainability Leadership, Climate Policy*, Vol. 19/7, pp. 827–844, <https://doi.org/10.1080/1469306>. [9]
- Martin, M. (2021), “The ‘end of the world’ vs. the ‘end of the month’: understanding social resistance to sustainability transition agendas, a lesson from the Yellow Vests in France”, *Sustainability Science*, Vol. 16, pp. 601-614, <https://link.springer.com/article/10.1007/s11625-020-00877-9>. [10]
- Mazzucato, M. and D. Rodrik (2023), “Industrial Policy with Conditionality: A Taxonomy and Sample Cases”, *UCL Institute for Innovation and Public Purpose, Working Paper Series IIPP WP 2023-07*, <https://www.ucl.ac.uk/bartlett/public-purpose/wp2023-07>. [12]
- Millard, R. (2024), *Ørsted suspends dividend, cuts jobs and exits offshore wind markets*, Financial Times, <https://www.ft.com/content/cb191b4d-6960-414a-9692-06489dc847fa>. [4]
- Myant, M. (2022), “Making labour provisions in free trade agreements work”, *ETUI Policy Brief*, Vol. 2022.04, <https://www.etui.org/publications/making-labour-provisions-free-trade-agreements-work>. [32]
- OECD (2024), *OECD Economic Outlook, Interim Report February 2024: Strengthening the Foundations for Growth*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/0fd73462-en>. [1]
- OECD (2023), *OECD Employment Outlook 2023: Artificial Intelligence and the Labour Market*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/08785bba-en>. [21]
- OECD (2021), *OECD Business and Finance Outlook 2021: AI in Business and Finance*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ba682899-en>. [22]

- OECD (2021), “The inequalities-environment nexus: Towards a people-centred green transition”, *OECD Green Growth Papers*, Vol. 1, <https://doi.org/10.1787/ca9d8479-en>. [8]
- OECD (2021), *Trust in Global Cooperation - The Vision For The OECD For The Next Decade*, https://www.oecd.org/mcm/MCM_2021_Part_2_%5BC-MIN_2021_16-FINAL.en%5D.pdf. [35]
- OECD (2019), *Negotiating Our Way Up: Collective Bargaining in a Changing World of Work*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/1fd2da34-en>. [15]
- OECD (2017), *Fixing Globalisation: Time to Make it Work for All*, Better Policies, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264275096-en>. [28]
- OECD (2017), *OECD Economic Outlook, Volume 2017 Issue 1*, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-1-en. [31]
- OECD Ministerial Council Meeting (2017), *Making Globalisation Work: Better Lives For All*, <https://www.oecd.org/mcm/documents-archive/2017/2017-ministerial-council-statement.htm>. [29]
- Rodríguez-Pose, A. and F. Bartalucci (2023), “The green transition and its potential territorial discontents”, *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, Vol. rsad039, <https://doi.org/10.1093/cjres/rsad039>. [11]
- Stockhammer, E. and R. Jump (2022), “An Estimation of Unemployment Hysteresis”, *Post-Keynesian Economic Society*, Vol. Working Paper 2221, <https://ideas.repec.org/p/pke/wpaper/pkwp2221.html>. [3]
- United Nations High Commissioner for Human Rights (2023), *Amazon, DoorDash and Walmart are trapping workers in poverty: UN poverty expert*, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/10/amazon-doordash-and-walmart-are-trapping-workers-poverty-un-poverty-expert>. [26]
- US Department of Labor (2024), *USMCA Cases*, <https://www.dol.gov/agencies/ilab/our-work/trade/labor-rights-usmca-cases> (accessed on 20 February 2024). [33]